

EPI NECESSAIRES SELON LES FORMATIONS

MAT-159-01 – 26/02/16

	Vêtement haute-visibility (classe 2)	Chaussures, sur-chaussures ou bottes de sécurité	Casque (casquette de sécurité interdite)	Jugulaire	Harnais + longe d'1 m (ou dispositif équivalent)	Gants de manutention
Chariots à conducteur porté ou accompagnant	OUI	OUI				<i>Recommandé</i>
Plateformes Elévatrices Mobiles de Personnes	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	<i>Recommandé</i>
Grues Auxiliaires de Chargement de Véhicule	OUI	OUI	OUI			OUI (2)
Engins de Chantier (à Pontault)	OUI	OUI	OUI			<i>Recommandé</i>
Engins de Chantier (à Villeneuve)	OUI	OUI (1)	OUI			<i>Recommandé</i>
Echafaudages, Travail en Hauteur	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI (2)

OUI = OBLIGATOIRE (imposé par le Code du Travail et/ou le Règlement Intérieur et/ou les Règles de Certification).

- (1) Bottes de sécurité vivement recommandées à Villeneuve. Nous ne prêtons pas de sur-chaussures pour les formations Engins de Chantier.
- (2) Formation tolérée sans les gants, en connaissance du risque d'éraflures et de petites coupures par le stagiaire.